

## Collecte séparée des biodéchets des ménages et professionnels en porte-à-porte - Focus sur l'ex Communauté de Communes de Plouay



### Lorient Agglomération



Auteur :

2, Boulevard du Général Leclerc

CS 20001

56314 Lorient Cedex

[Voir le site internet](#)

Sébastien Lejal

[slejal@agglo-lorient.fr](mailto:slejal@agglo-lorient.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



### CONTEXTE



La collecte séparée des biodéchets a été développée sur Lorient Agglomération dès 2002 sur l'ensemble du territoire, afin de valoriser au maximum la matière et ne pas enfouir les déchets organiques.

Lorient Agglomération se caractérise par un habitat hétérogène avec des zones urbaines dans l'hyper centre de Lorient, des zones rurales au nord, péri-urbaines avec la présence de lotissements et également des zones littorales touristiques.

L'agglomération a mis en place un Plan local de prévention des Ordures ménagères assimilées (OMA) avant de devenir lauréate Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillages.

#### Typologie de la collectivité et chiffres clés :

- 207 293 habitants – 25 communes
- Typologie d'habitat : MIXTE à dominante urbaine (données SINOE)
- Compétence collecte et traitement
- Ratio biodéchets : 37 kg/hab desservi/an
- Ratio OMR : 167 kg/hab/an
- Coût aidé HT du service de gestion des DMA : 101 €/hab./an (2017)
- Population desservie en 2018 : 207 293 hab. (100 % de la population desservie par le service)
- Collecte des professionnels via une redevance spéciale : 150
- Année de mise en place : 2002
- Type de collecte : collecte en porte à porte des déchets alimentaires
- Moyens de précollecte : bioseau de 10 L – sacs compostables de 10 L – bac pleins et bacs avec cuve réductrice
- Fréquence de collecte : C1 (biodéchets) – C1 et C2 (OMR)
- Type de traitement : stabilisation avant ISDND (OMR) – compostage (biodéchets)

#### Focus sur l'ex-Communauté de communes de Plouay

En 2014, la communauté de communes de la région de Plouay (13 000 habitants) a été intégrée à Lorient Agglomération, qui a décidé d'étendre la collecte séparée des biodéchets en 2016 sur les 6 communes de cette ex EPCI, tout en optimisant le service proposé. Les professionnels, assujettis à une redevance spéciale, sont également concernés par cette collecte des biodéchets.

Cette extension est une opportunité pour optimiser le service :

- réduction de fréquence de collecte OMR permettant une incitation au tri des biodéchets ;
- utilisation de bacs à cuve réductrice ;
- utilisation de Benne à ordures ménagères (BOM) bicompartimentée.

Cette nouvelle organisation a été proposée dans le cadre du renouvellement du contrat de collecte sur ce territoire, tout en étendant le périmètre du contrat à 3 autres communes voisines déjà desservies par une collecte de biodéchets en bacs « traditionnels ». Le déploiement s'effectue en 2 phases, une démarrant en mars 2016 pour 1 900 foyers, une seconde en janvier 2017 pour 4 000 foyers.

Les agents de suivi qualité sont sur le terrain pour expliquer les consignes et les enjeux du tri. Ils se déplacent notamment chez les particuliers selon plusieurs cas : signalements des problèmes lors de la collecte, lors d'opération pour cibler certains quartiers notamment après les caractérisations, lors de suivis de collecte, pour expliquer les consignes de tri aux nouveaux usagers et pour sensibiliser les professionnels.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte des biodéchets sur cette partie du territoire, ces agents ont sensibilisé les usagers aux nouvelles consignes de tri.

### Organisation du service

La consigne auprès des habitants pour cette collecte de biodéchets est la suivante : **déchets alimentaires, restes de viandes et poissons, fleurs et nappes ou serviettes en papier, litières végétales**. À l'origine, la collectivité autorisait les déchets verts dans la limite du volume du bac mais est revenue en arrière sur cette consigne, afin de stopper une dérive vers une collecte exclusive de végétaux et ainsi inciter davantage au tri des déchets de cuisine et de table toujours présents dans la poubelle résiduelle.

Les foyers ont été équipés de bioseaux pleins de 10 L fournis par la collectivité, de sacs compostables de 10 L et de bacs. Le renouvellement des bioseaux se fait désormais avec des bioseaux ajourés pour limiter les odeurs. À l'origine, les foyers étaient dotés de bacs de 80 L et les professionnels de bacs de 120, 140 ou 240 L. Désormais, les nouveaux foyers sont équipés de bacs à cuve réductrice (50 L) afin de limiter la présence de déchets verts et de faciliter le nettoyage. Les foyers ne pouvant pas stocker de bac (collectés en sacs pour les OMR) reçoivent des modulo-bacs de 35 L.

La collecte des biodéchets est réalisée une fois par semaine (C1) une partie en régie et une autre en prestation en benne à ordures ménagères classique d'une capacité de 19 tonnes. Les OMR sont également collectés en C1 sauf sur le centre-ville de Lorient où la fréquence est plus importante (C2).

Les professionnels font l'objet d'une collecte de biodéchets spécifique en C2. Il existe une redevance spéciale pour les professionnels avec un seuil de 3000 L pour les biodéchets, le tarif est le même que pour les emballages, plus faible que celui des résiduels.

Les biodéchets sont envoyés en traitement sur la plateforme de compostage de Caudan. Les OMR sont traités par stabilisation avant stockage (-35 à -40 % de pertes massiques).

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Augmenter la valorisation en mettant en place une collecte des biodéchets permettant de capter les « déchets de cuisines et de tables » uniquement, par l'utilisation de bacs à cuves réductrices pour limiter les apports de déchets végétaux.
- Optimiser le service par une réduction de la fréquence de collecte à tous les 15 jours pour les emballages et les ordures ménagères résiduelles.
- Conteneuriser la collecte des emballages (auparavant en sacs) afin de répondre aux recommandations R 437 de la CNAM.
- Optimiser les moyens matériels par l'utilisation de BOM bi-compartmentées, et limiter ainsi l'impact CO<sub>2</sub>.
- Sensibiliser aux enjeux du tri et de la prévention des déchets.

### Résultats quantitatifs

En 2017, la collecte séparée a permis de collecter 37 kg/hab. desservis de biodéchets. Les habitants de la Communauté d'Agglomération produisent en moyenne 167 kg d'OMR par an (données 2017) et 116 kg de déchets recyclables. Les tonnages des professionnels desservis représentent 1 % du flux collecté. Les tonnages d'OMR ont fortement diminué de -9,3 % entre 2015 et 2017. Sur la même période, les tonnages de biodéchets ont baissé de 4,5 %.

Les retours de la régie permettent d'estimer un taux de remplissage des bacs d'environ 70 % (avec beaucoup de végétaux de jardin) et un taux de présentation d'environ 55 %. En habitat collectif, les taux de participation sont beaucoup plus faibles.

Une caractérisation effectuée en 2016 a montré que les biodéchets collectés sont composés de :

- 59 % de déchets de cuisine ;
- 28 % de déchets verts ;
- 2 % de papiers et cartons ;
- et 1 % d'indésirables.

En 2013, les déchets verts représentaient 42 % des biodéchets collectés pour 47,5 % de déchets de cuisine et 2,7 % d'indésirables. La part de déchets verts dans les biodéchets est donc en diminution grâce notamment aux actions de communication et à l'adaptation de la conteneurisation. Les résultats de la caractérisation sur OMR menée en août 2016 ont montré que les déchets fermentescibles représentent encore 27 % des Ordures ménagères résiduelles (OMR).

Le compost produit présente une très bonne qualité (conforme à la norme NFU 44051) et peut être utilisé en agriculture biologique. La totalité du compost est valorisée en maraîchage, en grandes cultures et de plus en plus dans les filières biologiques.

Une enquête usagers a été menée sur le service auprès de 1320 personnes :

- 54 % sortent systématiquement leur bac ;
- 26 % le sortent parfois ;
- 20 % ne le sortent jamais.

Parmi ceux ne sortant pas systématiquement leur bac :

- 40 % pratiquent le compostage individuel ;
- 36 % ne remplissent pas toujours leur bac ;
- 6 % ne sont pas intéressés par le tri ;
- 4 % évoquent des problèmes d'odeurs ;
- 3,2 % méconnaissent les consignes ;
- un peu plus de 3 % ne possèdent pas de bioseaux ;
- 2,6 % manquent de place ;
- 2,6 % manquent de temps.

## Résultats quantitatifs - Focus sur l'ex-Communauté de communes de Plouay (2016-2017)

Les tonnages collectés en porte à porte sont en diminution de -6 % d'OMA.

Les collectes sélectives sont en nette progression :

- +30 % pour les emballages entre 2016 et 2017 pour arriver à un ratio de 47 kg/hab./an ;
- 35 kg/an/hab. de biodéchets en 2017 composés uniquement de déchets de cuisine et de table.

Une forte baisse des « Déchets ménagers résiduels » (DMR) (ou OMR) de -29 % entre 2016 et 2017.

## Résultats qualitatifs

### Focus sur l'ex-Communauté de communes de Plouay (2016-2017)

Aucun refus de BOM n'a été enregistré sur le site de compostage qui accueille les biodéchets collectés. Les caractérisations sur les biodéchets réalisées lors des 2 campagnes de 2017 montrent une « pureté » des apports, avec une part de refus variant de 2 à 3 % maximum.

Au niveau du matériel, la communauté d'agglomération souhaite adapter les contenants en utilisant des bacs de 120 L à cuves réductrices de 40 L (afin de limiter la présence de déchets verts) et de bioseaux ajourés plutôt que pleins. Ces dispositifs ont été testés sur le bourg de Plouay et sur deux quartiers pavillonnaires de Lanester et Locmiquélic, dans l'objectif de les reproduire sur les autres communes du territoire. Les résultats suite au passage à ces cuves réductrices sont encourageants et montrent une meilleure adhésion au tri de biodéchets :

- hausse de la participation à la collecte de 34 % à 51 % de la population concernée ;
- amélioration de la qualité des biodéchets collectés.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

La mise en place de la collecte des biodéchets a fait l'objet d'une **étude préalable en 2011**. La dotation en matériel de précollecte s'est faite en porte-à-porte par des agents de la régie pendant 8 mois. 2000 bacs représentent environ 350 heures d'enquête et 770 heures de distribution.

La communication autour de cette collecte supplémentaire s'est faite sur le site internet de l'agglomération, dans

les publications de la collectivité, par une présence sur le terrain et des autocollants collés sur les bacs.

## Planning

Pour le déploiement sur l'ex-CC de Plouay, le planning s'est déroulé en 2 phases :

### Phase 1

- Début 2016 : enquête et Conteneurisation de la 1<sup>re</sup> phase sur 1800 foyers, dans le bourg de Plouay (près de 4 000 hab.) ;
- 14 mars 2016 : début de collecte 1<sup>re</sup> phase sur le bourg de Plouay.

### Phase 2

- Septembre 2016 : enquête de conteneurisation 2<sup>e</sup> phase ;
- Novembre à décembre 2016 : distribution des nouveaux bacs, communication et sensibilisation ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 : début de collecte sur l'ensemble de l'ex-communauté de communes de Plouay.

2017 : 1<sup>re</sup> année de suivi pour mesures, avant déploiement éventuel de cette organisation sur une autre partie du territoire.

## Moyens humains

### Pour le déploiement sur Plouay :

- 10 livreurs et préparateurs de bacs pendant 2 mois ;
- 2 agents « suivi qualité » sur 2 mois pour la sensibilisation et l'enregistrement informatique.

Les moyens humains sont de 0,5 Équivalent temps plein (ETP) pour la précollecte.

### Pour l'ensemble de Lorient Agglomération :

- 8 ambassadeurs du tri ;
- 5 agents de livraison des bacs ;
- 2 ETP pour la collecte des biodéchets selon les règles de calcul comptacoût (50 %).

## Moyens financiers

Coût aidé HT : 20,5 €/hab (Comptacoût 2017), dont 14 €/hab. de précollecte et de collecte et 4,5 €/hab. de traitement, complété par 1,5 €/hab. de frais de structure, 0,5 €/hab. de communication

## Moyens techniques

- 6 000 Bacs 120 L. à cuve réductrice 45 L et bioseaux ajourés avec sacs biodégradables (100 sacs/an/foyer) ;
- 4 BOM Bi compartimentée (marché de prestation avec COVED) ;
- autocollants/affiches/guides de tri.

## Partenaires mobilisés

ADEME, financeur de l'opération à hauteur de 128 000 € pour le dernier déploiement sur l'ex-communauté de communes de Plouay.

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

Facile en zone d'habitat permettant une individualisation des bacs de collecte (secteurs pavillonnaires, ruraux ou « semi-ruraux »).

Plus difficile en zone densément peuplée - toutefois en projet en 2019 sur Hennebont (15 000 hab.) et Lanester (22 000 hab.).

### Difficultés rencontrées

- Matériel de collecte : bac à cuve réductrice SULO-TEMACO (Groupe Plastic Omnium) ;
- bioseaux ajourés de 10 L. et gratuité des sacs biodégradables ;
- collecte en BOM bi-compartimentées et en mono-ripage ;

- réduction de fréquence des collectes emballages et ordures ménagères résiduelles à tous les 15 jours ;
- les visites en porte à porte ne se sont pas limitées à l'enquête foyer pour établir les dotations, puisqu'elles sont également l'occasion de sensibiliser les usagers aux enjeux du tri et de la prévention.

## Recommandations éventuelles

Afin d'augmenter les tonnages collectés, les recommandations repérées par Lorient Agglomération sont les suivantes :

- communiquer davantage sur la qualité du compost ;
- renforcer l'utilisation des sacs biodégradables, notamment en habitat collectif. Les sacs étaient auparavant distribués en déchèterie, ils sont désormais envoyés aux foyers ;
- accompagner les changements des jours de collecte en utilisant différents outils (lettre personnalisée par commune, site internet, renforcement du numéro vert) ;
- avoir une maîtrise totale de la sensibilisation et de la communication (éviter la sous-traitance pour une maîtrise du discours et des messages à faire passer, ainsi que le temps passé par foyer), bien connaître le terrain ;
- impliquer les agents en charge de la sensibilisation, de la livraison des bacs, des ripeurs et chauffeurs ;
- bien dimensionner les circuits pour une collecte de 2 flux simultanément.

Et les recommandations seraient en lien avec :

- **le choix de la cuve réductrice** : cette cuve permet de limiter la présence de déchets végétaux (contrairement au bac de 120 L) et facilite l'entretien des bacs (le fond de cuve de 80 L peut être difficile à nettoyer pour certains usagers). Ces équipements sont plus adaptés et permettent d'augmenter le taux de participation et d'adhésion des usagers ;
- **le bioseau ajouré** : celui-ci résout les problèmes d'odeurs et de nuisance dans les cuisines mais la collectivité a préféré recourir en complément à des sacs (ce qui représente un investissement de 100 000 € par an) ;
- **l'habitat collectif** : une attention particulière doit être accordée à cet habitat dont les performances sont plus faibles (faible taux de participation et refus important). Une réelle réflexion doit être menée sur le positionnement des bacs pour protéger le flux (bacs excentrés, enclos à part) et une coopération avec les gardiens est nécessaire pour communiquer auprès des nouveaux arrivants.

---

## Mots clés

COLLECTE SEPARÉE | BIODECHET

## Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Pierre-Marie ROUSSEAU  
[pierre-marie.rousseau@ademe.fr](mailto:pierre-marie.rousseau@ademe.fr)  
Direction régionale Bretagne